



Comité Syndical du 20 juillet 2016

Compte rendu

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni le 20 juillet 2016 à 20h à la Salle de la communauté de Communes Les Vallons de la Tour, sous la présidence de Monsieur Alain BERGER.

Titulaires

BALLEFIN Robert	ZIERCHER André
ARCHER Jean-Claude	DOIDY Bernard
REY Christian	LAUDE Michel
DUVERNE Christophe	GIROUD Maurice
COCHARD Bernard	RABUEL Guy
BERGER Alain	RABATEL Daniel
BERGER Dominique	COMBEROUSSE Yves
GROS Hubert	LAVILLE Christophe
CHABERT Jean-Pierre	QUEMIN André

Suppléants

GALLIEN Jean	CARRON Michel
REYNIER Jacques	AIMONETTI Robert

Assistaient également : Mmes EVRARD Marie-Christine et MASSARD Emmanuelle

Excusés : Mrs FREMY Didier, GENTAZ Gilles, VITTE Gérard, REY Eugène, COQUET Raymond, CHRIQUI Vincent, DURA Jean-Christophe, VASSAL Guy, VIAL Martial, WIRTH Jean-Pierre, DELDICQUE Jean-François, PORRETTA René, MICHAUD Jean-Paul, MARCEL Roger, REYNAUD Jean-Louis, PAGET Jean-Paul, BOUVIER Gérard et Mmes ARNAUD Thérèse, ARNOLD Annick, BARRAL-JOANNES Anne-Laure, PERRICHON Marie-Madeleine, SAUGEY Catherine, BADIN Pascale, SAVELLI Marie-Christine.

Le quorum étant constaté, M. Le Président ouvre la séance.

Mr Daniel RABATEL est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président interroge les conseillers syndicaux sur le compte rendu du 11 mai 2016. Aucune remarque n'est faite. Le compte rendu est validé.

I - MODIFICATION DES STATUTS

Le Président rappelle les principaux points de la note de synthèse adressée préalablement au comité syndical portant sur une nouvelle méthode de calcul de la représentativité des intercommunalités au sein du comité syndical.

Il précise par ailleurs que suite à la sortie de la CCBD et de BIC, il n'y a pas d'évolution dans la négociation du montant de la contribution financière de sortie. Il indique que le syndicat mixte a fait un effort en proposant un montant revu à la baisse. Il précise que le syndicat mixte a demandé un rendez-vous au Sous-préfet pour statuer, cependant ce dernier souhaite plutôt qu'un accord soit trouvé entre les 2 collectivités.

Le Président indique que la réduction du périmètre pose un problème au niveau du comité syndical, puisque la CAPI se retrouve majoritaire en termes de voix.

Il précise que la méthode de calcul de la représentativité par EPCI anticipe également sur la création de la communauté de communes des Vals du Dauphiné (VDD). Il indique que plusieurs propositions ont été débattues en bureau.

Ainsi, sur la base de la nouvelle méthode de calcul de la représentativité, à savoir : trois délégués par structure adhérente plus un délégué par tranche entière de 10 000 habitants source DGF (dernier recensement en vigueur) par Etablissement Public de Coopération Intercommunale, avec un délégué de plus pour les EPCI dont la décimale du quotient est supérieure à 0,5 ; le comité syndical sera composé de 37 délégués puis de 27 après la constitution des VDD.

Concernant l'exécutif, le Président indique qu'il n'y a pas lieu de réélire un bureau si les délégués actuellement VP en Bureau reste délégué au sein du comité syndical. Il rappelle que c'est le rôle de chaque intercommunalité adhérente au SCoT de désigner ses délégués. Il indique que le Bureau pourra après la constitution des VDD être composé de 9 membres : le Président et 8 Vice-présidents.

Le Président met au vote la délibération proposée sur la modification statutaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20H35.

Le secrétaire de séance



Daniel RABATEL